Grand Conseil - Secrétariat génér
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanr
Déposé le 16 JUIN 200
Scanné le 17 JUIN 2009
09_MOT_076

**MOTION des groupes radical, libéral et UDC**

# Accueil préscolaire : trop de normes tuent les normes. Simplifions-les !

Communes, structures d'accueil et parents se plaignent aujourd'hui de manière récurrente du niveau des coûts de l'accueil préscolaire des enfants. Du côté des structures, on relève notamment des directives trop contraignantes et des charges structurelles trop élevées. Du côté des communes, on note également que l'introduction des réseaux a eu pour effets, d'une part, d'accroître significativement les charges des collectivités locales (au lieu de les réduire ou de les stabiliser) et, d'autre part, de diminuer leur marge de manœuvre opérationnelle.

Les propositions libérales-radicales visant à assouplir les normes de l'accueil parascolaire et le transfert de compétences aux communes, formulées dans le cadre de leur initiative populaire, ont donné lieu à un large consensus politique. Tant mieux. Mais cela ne suffit pas. En effet, pour renforcer l'ensemble du dispositif, il s'agit désormais de viser les mêmes objectifs dans le domaine préscolaire, en répondant aux critiques des communes, des structures et des parents.

Sans remettre fondamentalement en cause la LAJE, ni l'excellent travail de la FAJE, il s'agit donc de s'attaquer aux vices des normes et directives en vigueur, afin de garantir le développement et la pérennité des structures d'accueil et de soulager les budgets des parents et communes.

**D'importantes disparités intercantonales**

Diverses études permettent aujourd'hui de mieux appréhender le système vaudois, en comparaison intercantonale. Spécialisée dans l'accompagnement des communes pour leur projet petite enfance, la société Amalthée révélait par exemple dans sa newsletter[1] du mois de mars 2009 d'importantes variations du prix de revient annuel de la place de crèche entre cantons. Selon cette étude, le coût annuel d'une place dans le canton de Vaud s'éléve à CHF 29'982.-, soit un montant supérieur de 33% par rapport au Valais, 18% par rapport au canton de Neuchâtel, 10% par rapport à celui de Berne et 6% par rapport au Jura. A l'inverse, certains cantons présentent des coûts supérieurs au nôtre : c'est le cas de Zurich (CHF 33'925.-), de Fribourg (CHF 34'320.- et de Genève (CHF 38'524.-).

Mandatée par l'Office fédéral des assurances sociales, l'étude Prognos [2] fournit quant à elle d'utiles indicateurs, en comparant l'efficience des systèmes vaudois et zurichois. D'une part, elle démontre que, sous réserve de contraintes pratiques, les coûts pourraient être réduits d'environ 15%, tout en respectant le cadre légal actuel. D'autre part, elle conclut que le principal potentiel de réduction des coûts des places de crèches se situe dans le contenu et la flexibilité des directives cantonales. A ce sujet, l'OFAS précise d'ailleurs ce qui suit : « *Certes, le besoin d'édicter des directives sur la qualité des prestations fait sens et ce principe n'est pas remis en cause. Gérer une crèche de manière efficace exige cependant un environnement suffisamment flexible. C'est pourquoi il faudrait octroyer aux directions des crèches le plus possible de liberté d'entreprise. L'étude a montré que les crèches examinées utilisaient à bon escient leur marge de manœuvre et géraient leurs ressources de manière efficiente du point de vue économique. Il n'est donc ni nécessaire ni souhaitable de leur imposer trop de restrictions* »[3].

Parmi les différents facteurs expliquant les différences intercantonales et le niveau des coûts vaudois, on peut relever notamment :

**1. Personnel d'encadrement**

Les normes cantonales en matière de formation du personnel d'encadrement sont particulièrement élevées, puisqu'elles exigent, dans le domaine de l'accueil préscolaire, 80% de personnel formé, et 20% seulement de personnel auxiliaire[4]. Un tel perfectionnisme a de quoi surprendre, quand on sait que le standard préconisé par l'Association suisse des structures d'accueil de l'enfance (ASSAE) recommande une parité entre le personnel au bénéfice d'un titre professionnel reconnu et le

---

[1] www.amalthee.ch
[2] *Analyse et comparaison des coûts des places de crèche selon la méthode des coûts de revient complets*, février 2009, www.prognos.com .
[3] Idem, Avant-propos de l'Office fédéral des assurances sociales (sans numérotation de page)
[4] Idem, p. 21

personnel auxiliaire. En adoptant le standard suisse, le canton de Vaud réduirait les coûts induits par la dotation élevée de personnel qualifié. Ces économies seraient bénéfiques à l'ensemble du dispositif (structures d'accueil, communes et parents) et pourraient même servir à la création de nouvelles places, là où les besoins sont les plus criants.

**2. Temps de préparation**
Seconde « vaudoiserie », le personnel d'encadrement (les éducateurs) doit disposer, selon les normes cantonales, d'un temps de travail de 10% destiné à d'autres activités que l'encadrement stricto sensu. C'est ce qu'on appelle plus communément le « temps de préparation ». Si l'on compare cette exigence avec celles des autres cantons, on constate que Fribourg, Neuchâtel, Berne, le Valais et Zurich, par exemple, ne formulent aucune exigence en la matière. Au vu de la disparité des pratiques intercantonales, il semblerait préférable de laisser le personnel des structures d'accueil s'organiser librement, sans imposer de quota horaire fixe. Ce d'autant plus que ce temps de préparation doit certainement varier, selon les dimensions des structures concernées. Une fois encore, la suppression d'une telle disposition générerait de nouvelles économies ou dégagerait du temps supplémentaire pour le personnel d'encadrement, disponible pour accueillir davantage d'enfants.

**3. Normes de sécurité et d'infrastructures**
Dans ce domaine aussi, les normes vaudoises sont plus élevées que les standards suisses de l'ASSAE ; les obligations relatives aux locaux pour le personnel, au nombre de sanitaires et de tables à langer, à l'aménagement des locaux (portes, fenêtres, etc.) découragent souvent les petites communes qui veulent se doter de structures simples. Il semblerait donc préférable de remplacer les obligations du SPJ par des recommandations et de compter davantage sur le bon sens des équipes pédagogiques et des communes.

**4. Charges structurelles**
Enfin, la mise en place des réseaux, rendue obligatoire par l'introduction de la LAJE, a introduit de nouvelles exigences en matière de coordination de la demande et de l'offre, de l'administration et du contrôle des subventions de la FAJE, de travaux de secrétariat des membres du réseau. Autant de dépenses structurelles supportées directement par les réseaux, et donc par les communes, sans soutien financier particulier de la FAJE.

Ces constats démontrent que la LAJE souffre actuellement de problèmes de jeunesse qui doivent être corrigés, par des assouplissements légaux et règlementaires et des transferts de compétences aux communes. Il en va à la fois de l'engagement de l'ensemble des institutions inscrites dans le processus (communes, structures d'accueil et FAJE) et de l'intérêt du réseau auprès de ses usagers.

**Sur ces bases, les soussignés demandent donc au Conseil d'Etat de proposer des modifications de notre arsenal législatif et réglementaire, afin d'assouplir le dispositif existant, dans le respect des dispositions fédérales.**

Ces modifications devront permettre à la fois de réduire les coûts à charge des communes, des structures d'accueil et des parents, et d'éviter la création d'un marché parallèle de l'accueil, qui ne pourrait que nuire à l'ensemble du dispositif.

**Frédéric Borloz**
Président du Groupe radical

**Jean-Marie Surer**
Président du Groupe libéral

**Pierre-Yves Rapaz**
Président du Groupe UDC

Lausanne, le 16 juin 2009

Développement + remarques

# Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Abbet Raphaël

Aebi Jean-Robert

Amarelle Cesla

Amstein Claudine

Ansermet Jacques

Apothéloz Stéphanie

Aubert Mireille

Baehler Bech Anne

Ballif Laurent

Bally Alexis

Bavaud Sandrine

Bernhard Maximilien

Berseth Verena

Bolay Guy-Philippe

Bonjour Eric

Bonny Dominique-Richard

Borel Bernard

Borloz Frédéric

Bottlang-Pittet Jaqueline

Brélaz François

Buffat Marc-Olivier

Buffat Michaël

Cachin Jean-François

Calpini Christa

Capt Gloria

Chapalay Albert

Chappuis Laurent

Chatelain André

Chevalley Christine

Chevalley Edna

Chevalley Isabelle

Cherix François

Chollet Jean-Luc

Chollet Jean-Marc

Christen Jérôme

Clot Bertrand

Cornamusaz Philippe

Cornaz-Rovelli Valérie

Courdesse Régis

De Preux Patrick

Debluë François

Décaillet Anne

Décosterd Anne

Delacour André

Depoisier Anne-Marie

Deriaz Philippe

Desmeules Michel

Despot Fabienne

Devaud Grégory

Dind Claudine

Dolivo Jean-Michel

Ducommun Philippe

Dufour Claude-Eric

Durussel José

Duvoisin Ginette

Epars Olivier

Fardel Claude-André

Favez Jean-Michel

Favrod Pierre-Alain

Feller Olivier

Ferrari Yves

Fiora-Guttmann Martine

Freymond Cantone Fabienne

Gaille Pierre-André

Gay Vallotton Michèle

Gfeller Olivier

Girardet Lucas

Glardon Julien

Glutz Félix

Golaz Florence

Golaz Olivier

Gorrite Nuria

Grandjean Pierre

Grognuz Frédéric

Guignard Jean

# Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Guignard Pierre
Haenni Frédéric
Haldy Jacques
Haury Jacques-André
Hurni Véronique
Jaquet-Berger Christiane
Jaquier Rémy
Jobin Philippe
Jufer-Tissot Nicole
Jungclaus Delarze Suzanne
Junod Grégoire
Kappeler Hans Rudolf
Kernen Olivier
Labouchère Catherine
Mahaim Raphael
Maillefer Denis-Olivier
Mange Daniel
Manzini Pascale
Marendaz André
Martinet Philippe
Mattenberger Nicolas
Mayor Olivier
Maystre Tinetta
Melly Serge
Mercier Pierre-Alain

Métraux Béatrice
Meyer Roxanne
Miéville Michel
Modoux Philippe
Monod Alain
Montangero Stéphane
Mossi Michele
Mouquin Michel
Nicolet Jacques
Pache Rémy
Papilloud Anne
Payot François
Pernoud Pierre-André
Perrin Jacques
Pertusio Mario-Charles
Peters Lise
Pidoux Jean-Yves
Pidoux Pierre-André
Poncet Gabriel
Randin Philippe
Rapaz Pierre-Yves
Rau Michel
Reichen Gil
Renaud Michel
Rey-Marion Aliette

Reymond Philippe
Rochat Nicolas
Rod Armand
Rostan Jacqueline
Roulet Catherine
Ruey-Ray Elisabeth
Saugy Roger
Savary Marianne
Schwaab Jean Christophe
Schwaar Valérie
Schwab Claude
Silauri Alessandra
Sordet Jean-Marc
Surer Jean-Marie
Truffer Jean-Jacques
Uffer Filip
Venizelos Vassilis
Villa Sylvie
Volet Pierre
Walther Eric
Weber-Jobé Monique
Wehrli Laurent
Wyssa Claudine
Yersin Jean-Robert
Zwahlen Pierre